

FACÉTIES

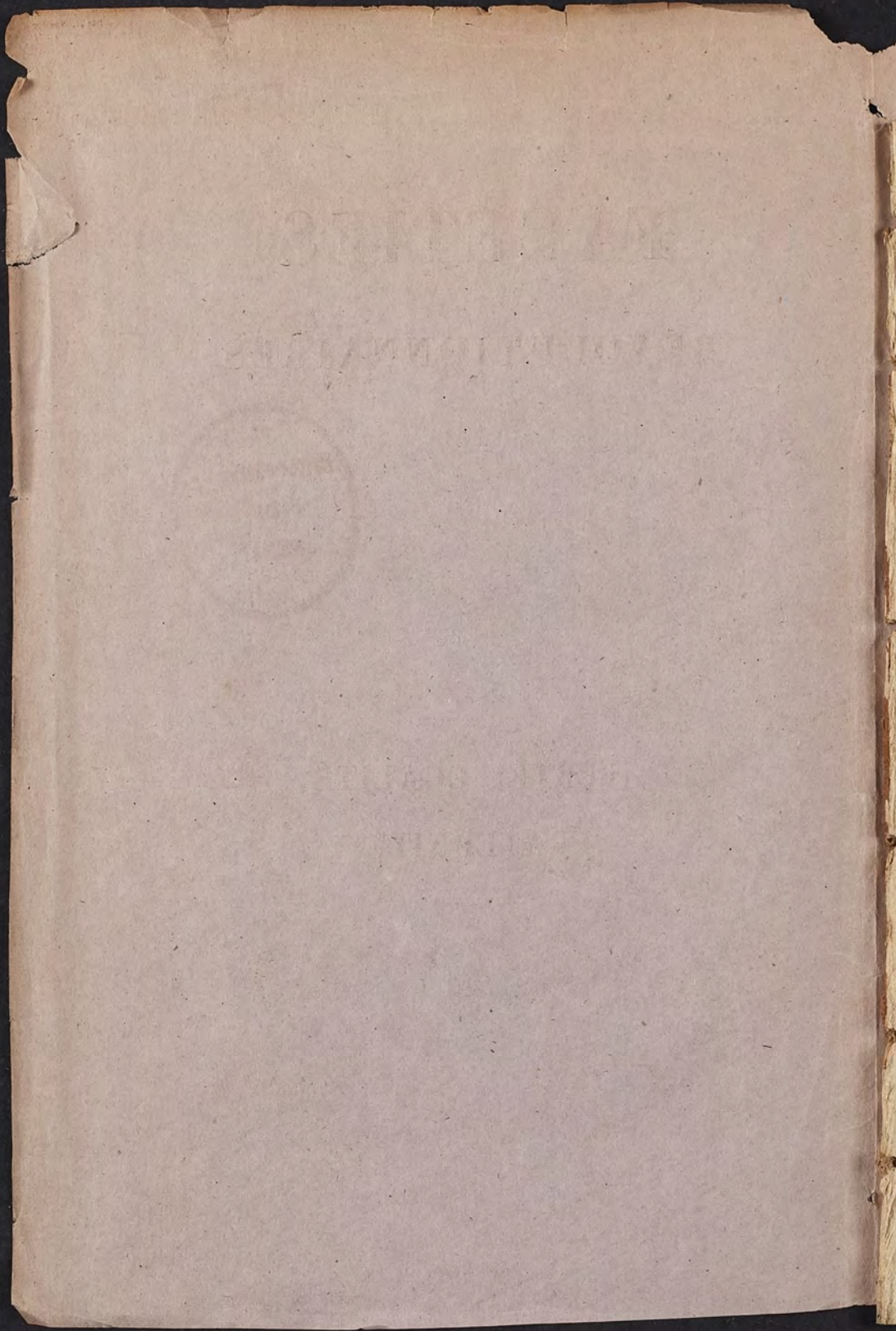
RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU





Evénemens

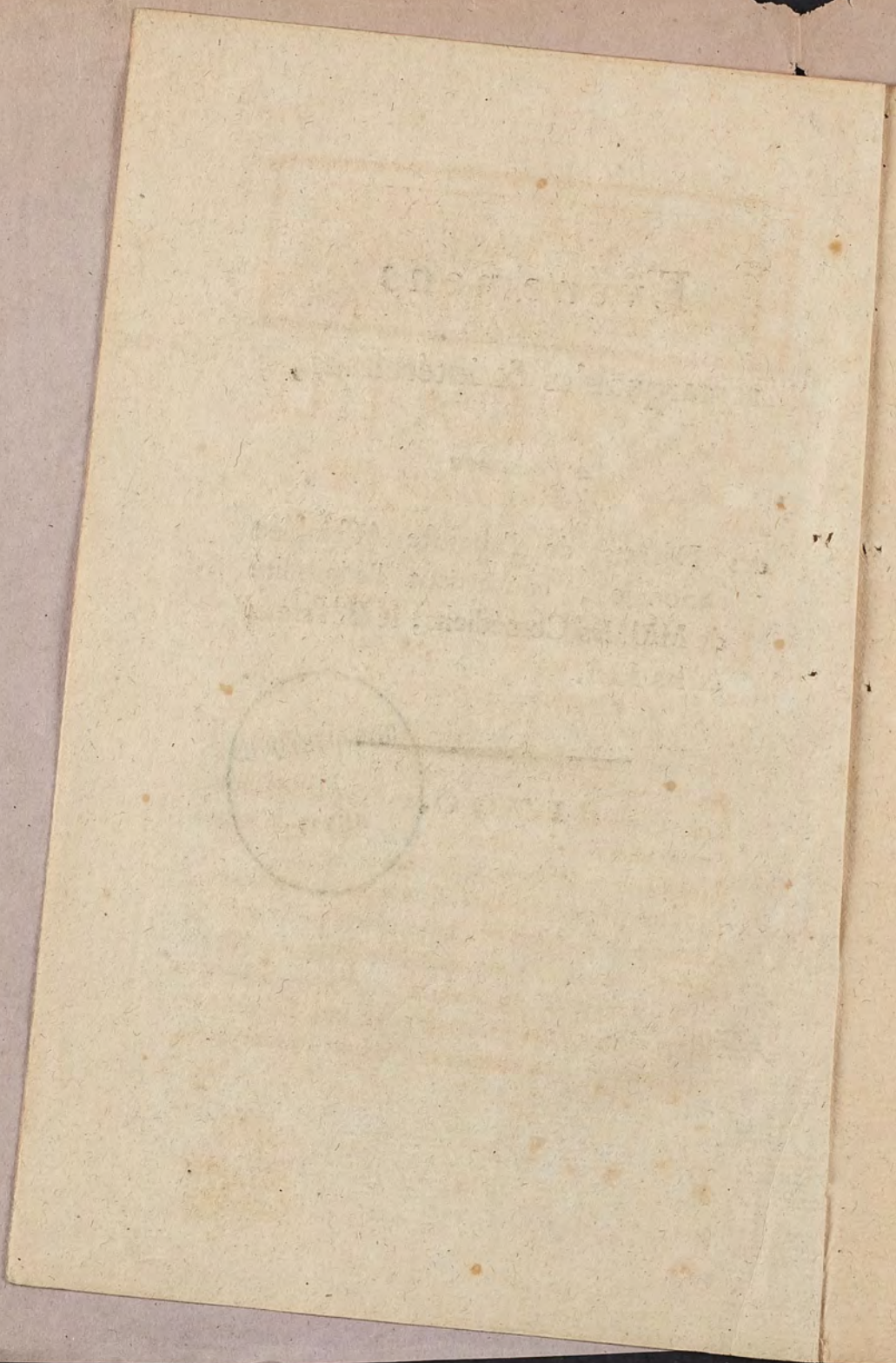
remarquables & intéressans ;

à l'occasion

des Décrets de l'auguste Assemblée
nationale , concernant l'éligibilité
de MM. les Comédiens, le Bourreau
& les Juifs.

1790.







EXTRAIT
DE LA SÉANCE
DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du Lundi 24 Décembre 1789.

LA question du jour étoit l'éligibilité des Comédiens, des Juifs & du Bourreau aux assemblées politiques de France.

Jean-Jacques Rousseau, ancien citoyen de Geneve & Député de la vallée de Montmorency, monta le premier à la tribune, & dit :

« MESSIEURS, dans les commencemens de votre assemblée, vous avez trop suivi mes opinions, & maintenant j'ai lieu de craindre

A

que vous ne les suiviez pas assez. Vous avez fait de grandes fautes , en étendant trop mes principes , & vous risquez d'en faire de plus grandes , en étendant encore davantage vos conséquences. M'avez-vous donc réservé pour me compromettre aux yeux de l'univers & de la postérité , tantôt en m'écoutant , & tantôt en ne m'écoutant pas ?

» Vous voulez faire des loix , MESSIEURS , & vous en faites ; c'est votre goût , c'est votre passion ; j'essaierois inutilement de la réprimer ; mais ne pouvez - vous la diriger ? Ecoutez-moi , MESSIEURS.

» Dans le fond , l'institution des loix n'est pas une chose si merveilleuse , qu'avec du sens & de l'équité tout homme ne pût bien trouver de lui-même celles qui , bien observées , seroient le plus utiles à la société. Où est le plus petit écolier de droit qui ne dressera pas un code d'une morale aussi pure que celle des loix de Platon ? Mais ce n'est pas de cela seul qu'il s'agit ; c'est d'approprier tellement ce code au peuple pour lequel il est fait , & aux choses sur lesquelles on y statue , que son exécution s'ensuive du seul concours de ses convenances ; c'est d'imposer au peuple , à l'exemple de Solon , moins les meilleures loix en elles-mêmes , que les

meilleures qu'il puisse comporter dans la situation donnée ; autrement il vaut encore mieux laisser subsister les désordres ; que de les prévenir ou d'y pourvoir par des loix qui ne seront point observées ; car , sans remédier au mal , c'est encore avilir les loix.

» Après ces réflexions générales , qui ne font point étrangères ici , je passe à la question du jour.

» Vous demandez d'abord , MESSIEURS , si vous accorderez aux Comédiens tous les droits civils & politiques qui appartiennent aux vrais citoyens.

» La question est neuve pour la France , pour l'Europe , pour l'univers même ; c'est ce qui vous la fait paroître grande ; mais j'ai bien peur que ce ne soit cela même qui la fasse paroître ridicule : car remarquez , MESSIEURS , que la nouveauté d'une question de morale , que les hommes de tous les temps & de tous les gouvernemens ont résolu de la même manière , est déjà un très-fort préjugé contre elle , à moins que vous ne prétendiez , MESSIEURS , que la raison humaine vous attendoit exprès depuis cent siècles , pour apprendre aux hommes de tous les temps & de tous les pays , que vous seuls connoissez la raison.

» Je ne fais si vous l'entendez ainsi ; mais je doute que le genre humain en convienne. Quoi qu'il en soit de ce préjugé contre la question que vous agitez , il faut l'examiner dans le fond.

» En commençant par observer les faits avant de raisonner sur les causes , je vois en général que l'état de Comédien est un état de licence & de mauvaises mœurs ; que les hommes y sont livrés au désordre ; que les femmes y menent une vie scandaleuse ; que les uns & les autres , avares & prodigues tout-à-la-fois , toujours accablés de dettes , & toujours versant l'argent à pleines mains , sont aussi peu retenus sur leurs dissipations , que peu scrupuleux sur les moyens d'y pourvoir. Je vois encore que , par tout pays , leur profession est déshonorante ; que ceux qui l'exercent , excommuniés ou non , sont par-tout méprisés , & qu'à Paris même , où ils ont plus de considération & une meilleure conduite que par-tout ailleurs , un bourgeois craindrait de fréquenter ces mêmes Comédiens qu'on voit tous les jours à la table des Grands. Une troisième observation , non moins importante , est que ce dédain est plus fort par-tout où les mœurs sont plus pures , & qu'il y a des pays d'innocence & de simplicité , où le métier

de Comédien est presque en horreur. Voilà des faits incontestables. Vous me direz qu'il n'en résulte que des préjugés. J'en conviens ; mais ces préjugés étant universels , il faut leur chercher une cause universelle , & je ne vois pas qu'on la puisse trouver ailleurs que dans la profession même à laquelle ils se rapportent. A cela vous répondez que les Comédiens ne se rendent méprisables que parce qu'on les méprise ; mais pourquoi les eût-on méprisés , s'ils n'eussent été méprisables ? Pourquoi penseroit-on plus mal de leur état que des autres , s'il n'avoit rien qui l'en distinguât ? Voilà ce qu'il faudroit examiner , peut-être , avant de les justifier aux dépens du public.

» Je pourrois imputer ces préjugés aux déclamations des Prêtres , si je ne les trouvois établis chez les Romains avant la naissance du christianisme , & non-seulement courans vaguement dans l'esprit du peuple , mais autorisés par des loix expressees , qui déclaroient les Acteurs infames , leur ôtoient le titre & les droits de Citoyens Romains , & mettoient les Actrices au rang des prostituées. Ici toute autre raison manque , hors celle qui se tire de la nature de la chose. Les Prêtres païens & les dévots , plus favorables que

contraires à des spectacles qui faisoient partie des jeux consacrés à la religion , n'avoient aucun intérêt à les décrier , & ne les décrioient pas en effet. Cependant , on pouvoit dès-lors se récrier , comme vous faites , sur l'inconvenance de déshonorer des gens qu'on protège , qu'on paie , qu'on pensionne , ce qui , à vrai dire , ne me paroît pas si étrange qu'à vous : car il est à propos quelquefois que l'Etat encourage & protège des professions déshonorantes , mais utiles , sans que ceux qui les exercent en doivent être plus considérés pour cela.

» Quand les loix des Romains déclaroient les Comédiens infâmes , étoit-ce dans le dessein d'en déshonorer la profession ? Quelle eût été l'utilité d'une disposition si cruelle ? Elles ne la déshonoroient point , elles rendoient seulement authentique le déshonneur qui en est inséparable : car jamais les bonnes loix ne changent la nature des choses , elles ne font que la suivre , & celles-là seules sont observées. Il ne s'agit donc pas de crier d'abord contre les préjugés , mais de savoir premièrement si ce ne sont que des préjugés , si la profession de Comédien n'est point , en effet , déshonorante en elle-même : car , si par malheur elle l'est , nous aurons beau statuer

qu'elle ne l'est pas , au lieu de la réhabiliter, nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes.

» Qu'est - ce que le talent du Comédien ? L'art de se contrefaire , de revêtir un autre caractère que le sien , de paroître différent de ce qu'on est , de se passionner de sang-froid , de dire autre chose que ce qu'on pense aussi naturellement que si on le pensoit réellement , & d'oublier enfin sa propre place à force de prendre celle d'autrui. Qu'est-ce que la profession du Comédien ? Un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent , se foumet à l'ignominie & aux affronts qu'on achete le droit de lui faire , & met publiquement sa personne en vente. J'adjure tout homme sincere de dire s'il ne sent pas au fond de son ame qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile & de bas. Vous autres philosophes , qui vous prétendez si fort au-dessus des préjugés , ne mourriez-vous pas tous de honte si , lâchement travestis en Rois , il vous falloit faire aux yeux du public un rôle différent du vôtre , & exposer vos Majestés aux huées de la populace ? Quel est donc , au fond , l'esprit que le Comédien reçoit de son état ? Un mélange de bassesse , de fausseté , de ridicule orgueil , & d'indigne avilissement , qui le

rend propre à toutes sortes de personnages , hors le plus noble de tous , celui d'homme qu'il abandonne.

» Si tout cela tient à la profession du Comédien , que ferons - nous , MESSIEURS , pour prévenir des effets inévitables ? Pour moi , je ne vois qu'un seul moyen ; c'est d'ôter la cause. Quand les maux de l'homme lui viennent de sa nature ou d'une manière de vivre qu'il ne peut changer , les Médecins les préviennent-ils ? Défendre aux Comédiens d'être vicieux , c'est défendre à l'homme d'être malade.

» S'ensuit-il de-là qu'il faille mépriser tous les Comédiens ? Il s'ensuit , au contraire , qu'un Comédien qui a de la modestie , des mœurs , de l'honnêteté , est , comme vous l'avez très-bien dit , doublement estimable , puisqu'il montre par-là que l'amour de la vertu l'emporte en lui sur les passions de l'homme , & sur l'ascendant de sa profession. Le seul tort qu'on lui peut imputer , est de l'avoir embrassée. »

M. de Mirabeau , impatienté des mauvaises raisons & du plat verbiage de Jean - Jacques , l'ayant poussé rudement , lui dit : « Tais - toi , » Jean-Jacques , je vais parler. » Et s'adressant à l'Assemblée auguste , il continua , en disant :

» MESSIEURS, ce vieux radoteur ne vous
 » a déjà que trop égarés dans son Contrat social ;
 » j'avois alors malheureusement l'esprit distrait ;
 » certains projets m'occupoient tout entier ;
 » je ne pus vous éclairer à temps , & je laissai
 » passer les principes de Jean-Jacques : aujourd'hui
 » d'hui le temps est à moi , ma tête est libre ;
 » mes projets , dieu - merci , sont un peu
 » déblayés ; & avant d'être Maire de Paris ,
 » (ce dont je ne me soucie pas plus que d'être
 » Ministre) , j'aurai le loisir de vous montrer la
 » vérité que Rousseau vous déguise .

» Vous délibérez si vous devez admettre les
 » Comédiens dans vos assemblées politiques .
 » Y pensez-vous ? cette question n'est-elle pas
 » résolue déjà ? & pouvez-vous l'agiter encore ?
 » Ouvrez les yeux , & regardez-moi . N'ai-je
 » pas été , moi le Comte de Mirabeau , l'un
 » des flambeaux des assemblées de Provence ?
 » Et que suis-je donc ici , MESSIEURS ? Et l'on
 » ose demander si les Comédiens sont éligibles ,
 » quand on me voit élu ! ou bien n'est-ce point
 » un coup de poignard que l'envie se prépare à
 » me porter par derrière ?
 » Et quand on aura décidé que les Comédiens
 » sont inadmissibles , alors peut-être on me
 » dira . . . Je le fais , MESSIEURS , ce qu'on me
 » dira ; je le prévois , je le prévois , je vais le
 » dire moi-même .

» Oui , je l'avoue hautement , j'ai joué la
 » comédie , à Aix , à Versailles , à Paris ; je
 » l'avois jouée à Berlin , à . . . par-tout enfin ;
 » je ne m'en cache point , j'en fais gloire ;
 » j'ai joué la tragédie aussi ; je l'ai jouée dans
 » les rues , dans les places , dans les carrefours
 » de Paris , de Versailles , dans la galerie du
 » palais même du Roi ; que dis-je ? à sa porte ,
 » à celle de la Reine .

» Eh bien , MESSIEURS , êtes-vous contents ?
 » me montré-je autre que je suis ? Je suis
 » Comédien sans doute , Tragédien même , &
 » pourtant Député , & pourtant Législateur !
 » C'est à vous maintenant de décider si mes
 » camarades doivent entrer dans le lieu où je
 » suis , ou si je dois sortir des lieux où vous
 » êtes . . . Moi , sortir des lieux où vous êtes !
 » Eh quoi , MESSIEURS , ne reconnois-je pas
 » dans cette auguste assemblée , trente , qua-
 » rante , cinquante de mes collègues , Comé-
 » diens , Tragédiens comme moi ? Je les marque
 » de l'œil , je vais vous les montrer du doigt . .
 » Mais je m'arrête . Non , MESSIEURS , opinez ,
 » opinez en paix ; mais dans l'instant où votre
 » Décret aura écarté les Comédiens de cette
 » enceinte , dans cet instant même , du bout
 » de mon doigt , MESSIEURS , je vous déclare
 » que , dussé-je me perdre , je vais diffondre

» l'Assemblée nationale ; car , daignez m'en
 » croire , j'en fais un peu plus que le Comité
 » des recherches.

» Maintenant, MESSIEURS , un mot sur les
 » Juifs : je les aime , je ne m'en cache pas
 » davantage , & je me fais honneur de ma
 » reconnoissance : dans des temps de détresse,
 » ce peuple aimable m'a prêté ses services ;
 » c'est bien le moins de les payer en paroles.

» Certains je ne fais qui , esprits lourds &
 » timides , consciencieux législateurs , vous ont
 » dit que les Juifs étoient haïs de toute la
 » terre.

» Admirable raison ! Et moi, MESSIEURS ,
 » la terre entière m'aime-t-elle ?

» La haine des hommes ne prouve que
 » leur crainte , leur crainte prouve le respect ,
 » & le respect , le mérite. Que les hommes
 » haïssent tant qu'ils voudront les Juifs & moi ,
 » mais qu'ils tremblent.

» O temps ! ô mœurs ! les Juifs sont nos
 » peres ; & nous , enfans dénaturés , nous
 » délibérons si nous les admettrons à nous
 » proposer des loix ! O mon pere ! ô l'ami des
 » hommes ! j'atteste tes mânes ; parois & dis
 » à ces ingrats , si jamais j'ai rougi de mon
 » pere , & si jamais mon pere a rougi de
 » moi !

» Venez donc , Izachar ; venez Zabulon ;
 » venez Ifcariot , venez Aaron , & vous Juda ,
 » venez , accourez , mêlez - vous enfin à vos
 » enfans , qui déjà ouvrent leurs bras à vos
 » magnifiques loix mosaïques !

» Mais seulement , ô Zabulon ! ô Izachar !
 » ô Ifcariot ! ô Juda ! tâchez , pour Dieu , &
 » pour la commodité de votre famille , de nous
 » vendre l'argent un peu moins cher.

» Parlons du Bourreau , MESSIEURS ; un mot
 » vous suffira : à *bon entendeur , salut*. J'opine
 » pour l'admettre , & pour cause ; il est bon
 » d'avoir des amis par-tout. »

M. de Mirabeau finit ; l'assemblée applaudit
 avec transport ; M. Barnave se mordit les
 levres par pure envie ; MM. de Montmorency,
 Lameth , Castellane , Roberfpierre , leverent
 les yeux au ciel d'admiration ; & l'Auteur du
 Journal de Paris , fourit finement à M. de
 Mirabeau , de ce sourire pénétrant , qui disoit
 au Comte , *je vous entends , & je tournerai cela
 comme il convient , dans mon Journal où je mets
 tant d'esprit.*

Quels hommes ! quels législateurs ! quels
 génies extraordinaires ! On ne voit que cela
 dans cette merveilleuse assemblée. Tous les
 Députés sentent le génie , comme autrefois un

petit-maitre fentoit le musc : dès l'entrée ;
cette odeur vous faifit la tête ; c'est à se trouver
mal ; car odeur de génie est bien plus forte
qu'odeur de saint.

Platon , Solon , Lycurgue , ô petits Grecs !
que de choses vous reffoient à apprendre !



SUITE DES DÉCRETS
D E
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
CONCERNANT LES COMÉDIENS.

*Élection des Officiers municipaux dans la
ville de Na. M., en Bretagne.*

APRÈS le Décret immortel, après tous les autres Décrets de l'auguste assemblée, concernant les Municipalités ;

Après leur sanction, donnée par le Roi ; librement, très-librement, (car l'homme est libre, quoi qu'en disent les athées : les sages métaphysiciens de l'auguste assemblée sont tous de cet avis ;)

M. le Garde-des-Sceaux expédia ces admirables loix avec toute la diligence requise en tel cas par la très-diligente assemblée.

On fait assez que ces loix , reçues avec amour , avec respect , furent exécutées dans toutes les villes du royaume , sans embarras , sans murmure ; sans trouble , tant le pouvoir de la vérité est grand ! On vit , à la voix de nos Décrets ravissans , toutes les pierres de l'immense édifice de la France , s'arranger d'elles-mêmes , & , pour ainsi dire , en cadence & en dansant , comme les murailles de Thebes se bâtirent au son de la lyre d'Amphion.

Mais ce qu'on ne fait pas assez , c'est l'exemple à jamais mémorable de patriotisme & de justice , donné par les habitans de la ville de Na. . . . en Bret. . .

Cette ville possédoit depuis long-temps une troupe d'excellens Comédiens ; elle faisoit les délices des habitans de tous les sexes & de tous les ordres , (si ordres il y a .) C'étoit au spectacle que les femmes donnoient à leurs amans des rendez-vous innocens ; c'étoit au spectacle que les maris arrangeoient un souper vertueux avec les Actrices ; c'étoit au spectacle que les jeunes gens , amoureux des sciences physiques , venoient étudier les loix du mouvement , en suivant de l'œil & du cœur les mouvemens d'une jeune Danseuse ; c'étoit au spectacle que les Clercs , les Abbés

honteux , la modeste jeunesse du parterre venoient s'exercer au grand art de parler en public , & si nécessaire aujourd'hui , en criant à tue-tête : *Commencez ! paix-là ! à bas le chapeau !*

Enfin , il étoit constant chez tous les bons esprits de Na. . . , que les Comédiens étoient les citoyens les plus utiles ; qu'en dis-je ? les plus indispensables. Aussi , la nouvelle du Décret sur leur éligibilité , fut-elle reçue avec acclamation publique , avec un saint respect pour les droits de la nature humaine & comique. *Enfin , disoit-on , il nous sera donc permis de prouver à nos concitoyens les Comédiens , notre estime & notre amour !*

On le leur prouva bien ; car voici très-fidèlement l'élection consulaire , telle qu'elle fut faite. On verra que l'estime des habitans de Na. . . fut mettre la justice & les loix à profit.

Voilà les bons citoyens ! D'autres observent les loix par crainte , ceux-ci les observent par passion.

*Élection des Officiers municipaux
de Na*

Maire M. CRISPIN.

*Jeune homme d'environ trente ans , acteur
parfait , une pantomime variée , souple , expres-
sive , un masque admirable , geste animé , gaieté
charmante ; ce sera un merveilleux Maire.*

Procureur-Syndic M. SCAPIN.

*On ne vit jamais une telle science de plier &
déplier sa physionomie ; un air de quiétude enve-
loppé dans son manteau , & pendant ce temps ses
mains trottent & se fourrent par-tout. Excellent
Procureur-Syndic.*

Substitut du Procureur-Syndic... M. PASQUIN.

*Plus lesté , plus léger , mais moins profond
dans son jeu ; cependant très-bon pour un Substitut.*

Membres du Bureau de la Municipalité.

M. CASSANDRE. *On l'appelle le bon homme ;
il a le ridicule d'être toujours amoureux à son
âge ; mais cela prouve , dans le fond , une belle*

ame , un homme sensible : sujet précieux pour une Municipalité.

M. GÉRONTE. *Un de ses enfants faisoit courir le bruit qu'il étoit avare & dur ; mais , outre qu'il faut se défier de ces propos de comédie , le public a pensé que ces petits défauts seroient des ingrédiens qui tempéreront la prodigalité & la complaisance de quelques autres. Il a été nommé à une très-grande pluralité.*

M. ARGANTE , *homme de bon sens , quoi qu'en disent tous ses neveux , qui sont toujours des ennemis-nés de ces pauvres oncles. On compte beaucoup sur M. Argante dans le Bureau.*

M. LISIMOND , *vieillard charmant , buvant bien , grondant bien , encore très-vert ; mais il faut de ces gens-là pour une grande administration , qui tend sans cesse au relâchement.*

Membres du Conseil de la Municipalité.

M. SGANARELLE. *Il faisoit autrefois des fagots ; maintenant il est Médecin & Comédien : il n'y a guere que sa femme qui se plaigne de cet habile homme. C'est un savant profond , & qui a singulièrement étudié son Aristote ; grand politique ; par conséquent on est fort étonné qu'il*

ne soit pas admis dans le Bureau ; mais il régnera dans le Conseil.

M. FIGARO , élève de M. de Beaumarchais ; cela dit tout ; par le maître, le disciple est jugé.

M. POINTU. Je n'ose point assurer si c'est M. Eustache, ou M. Guillaume, ou M. Jérôme. J'ai écrit, & j'attends des mémoires ; mais on peut se rassurer d'avance sur l'esprit général de cette famille ; elle est très-avantageusement connue ; n'importe lequel, la Municipalité est entre bonnes mains.

M. GEORGE DANDIN. Excellent caractère ; & ne faisant point le capable ; aussi convient-on que , sans sa femme , qui a vivement sollicité pour lui , & qui l'a , pour ainsi dire , montré au doigt , on l'auroit laissé enfoncé dans son mérite.

MM. ERASTE, VALERE, DAMIS, LÉANDRE ; jeunes gens de la plus haute espérance ; ils aiment peut-être un peu trop les grands airs, la parure ; mais une étude assidue de la belle Déclaration des Droits de l'Homme & de l'heureuse Constitution, travaillée ensuite par six mois d'exercice de municipalité, en fera des Puffendorfs & de petits Catons.

Je ne parle pas de M. RIGAUDON , premier danseur , & de M. BEFASI , premier chanteur. Le premier mettra la Municipalité sur un bon pied , & le second y fera régner l'harmonie.

M. FRONTIN , trésorier. *La pauvreté lui a servi de recommandation.*

Secrétaire - Greffier , M. LUMIGNON , moucheur de la comédie , *homme lumineux.*

Evénemens qui suivirent l'Election consulaire.

LE jour de l'élection consulaire ; le magnifique corps municipal résolut , pour la récréation de la commune , de jouer extraordinairement une comédie , où ne paroîtroient absolument que MM. les Acteurs municipaux ; & dans l'objet de témoigner leur reconnoissance pour l'ineffable confiance dont le public les avoit honorés , les abonnemens furent suspendus , & le prix des places fut doublé.

Pendant les trois premiers actes , M. *Crispin-le-Maire* fut applaudi à tout rompre ; jamais il ne joua avec autant de gentillesse. Dans une certaine scene , où M. le Conseiller *Valere* lui donne des coups de bâton , il les reçut avec

une dignité, une gaieté, qui fit singulièrement bien augurer de la vigueur & de la noblesse de sa future administration.

M^{lle}. Lifette, femme de M. *Crispin-le-Maire*, s'acquitta de son rôle à faire étouffer de rire tout le parterre, & chacun faisoit cette remarque : *Cette Dame représentera très-bien; elle fera les honneurs de la ville avec une grandeur bien imposante.*

M. le *Procureur-Syndic-Scapin* manqua quelques endroits ; mais quand il fut question d'escamoter dans la poche de son maître, M. *Cassandre*, *membre du Bureau municipal*, il remplit cette fonction avec une dextérité que le parterre applaudit avec transport ; on n'entendoit que des *bravo ! bravo !* M. le *Procureur-Syndic* ! voilà ce qui s'appelle voler ! *bravo ! bravo !* M. le *Procureur-Syndic* !

Dans les entr'actes, M. le *Greffier-Lumignon*, moucheur de chandelles, animé sans doute de l'orgueil que lui inspiroit sa nouvelle gloire, voulut s'en montrer digne, justifier d'un seul coup le choix du public, & prouver que s'il avoit été choisi comme un homme familier avec toutes les lumières, on ne s'étoit point trompé ; mais dans son transport, & cette espèce d'ivresse que produit une grande joie, sa main trembla, la mouchette baissa, & il

rata tout un lustre , dont il ne laissa pas une seule chandelle allumée.

Quelques superstitieux du parterre (car à la honte de l'esprit humain , & malgré les efforts de l'Assemblée nationale , il en reste encore ;) quelques superstitieux , dis-je , prirent à bien mauvais augure toutes ces chandelles éteintes , & plusieurs allèrent jusqu'à prédire que M. le Greffier *Lumignon* pourroit fort bien n'y voir goutte pendant toute sa municipalité.

En récompense , M. le Conseiller *Géronte* fit des merveilles , & il mania sa canne , tira sa perruque , boutonna son habit avec une telle sagesse , une si grande profondeur , que tous les connoisseurs s'écrièrent de concert : *voilà une forte judiciaire ! La Municipalité a fait une excellente acquisition.*

Tout alla bien jusqu'au cinquième acte , où je ne fais quel démon (peut-être étoit-ce un janséniste) s'insinua dans le parterre pour troubler cette fête patriotique & municipale.

M. le Maire ayant tout d'un coup baissé sa voix de deux grands tons , on entendit sortir du milieu du parterre une voix , qui s'écria : *plus haut , M. le Maire , plus haut !* On prétend même que les troisièmes loges s'en mêlerent ,

mais je ne le crois pas ; elles sont trop décentes
& trop philosophiques.

M. le Maire fit d'abord tête à l'orage , &
ne démentit point sa dignité ; il recueillit son
ame , & , s'avançant sur le bord du théâtre ,
il dit :

*« Mes chers concitoyens , rappelez-vous ici
» la déclaration des droits : certainement l'étendue
» libre que l'homme peut donner à sa voix , est
» un des articles des droits de sa nature ; & si l'on
» peut parler librement , on peut moduler sa pensée
» de même. »*

Là-dessus un Médecin publiciste qui se
trouvoit au parterre , & qui depuis Moliere
en vouloit aux Comédiens , prit la parole ,
& dit :

*« M. le Maire , permettez-nous de vous faire
» observer que les droits de la nature sont modifiés
» par les devoirs de Comédien ; & quand l'homme
» voudroit se taire , il faut que le Comédien parle. »*

M. le Maire ne perdit point la présence
d'esprit , si nécessaire dans les grandes fonc-
tions publiques ; & voici comment il repliqua :

*« Monsieur , si j'ai modifié les droits de la
» nature par les devoirs de Comédien , Messieurs
» les citoyens de cette ville ont , à leur tour ,
» modifié les devoirs de Comédien par l'autorité
» de Maire ; & si vous ordonnez au Comédien*

» *de parler plus haut , le Maire vous ordonne de
» parler plus bas.* »

« Moi , parler plus bas ! un Comédien
» ordonner à un Médecin de parler plus bas !
» A moi , parterre ! » A peine ces mots furent
prononcés , éclats , huées , injures , de partir
de tous côtés , & ces effrénés de s'écrier : *A bas
le corps municipal ! à genoux le corps municipal !
en prison le corps municipal !*

A cette émeute épouvantable , M. le Maire-
Crispin , M. le Procureur - Syndic - Scapin ,
MM. les conseillers Callandre , Argante ,
Géronte , Lifimond ; MM. Sganarelle , Figaro ,
George Dandin , Valere , Damis , Erasme ,
Léandre , & M. Lumignon ; enfin , tout le
corps municipal s'avança majestueusement , &
se déploya en demi-cercle sur le théâtre ; ils
s'étoient fait soutenir par un Gengis-Kan ,
un Néron , un Atrée , & quelques Gardes.
Ils se flattoient , par cet appareil imposant ,
de contenir le parterre révolté ; mais la digue
du respect étoit rompue , & le torrent de
l'insubordination & de l'irrévérence couloit.

*A genoux le corps municipal ! en prison le corps
municipal !* recommencerent de plus belle :
alors il fallut frapper les grands coups ; &
M. Crispin-le-Maire s'adressant à M. le Comte
de *** , cordon-bleu & commandant mili-

taire , qui se trouvoit alors dans une loge , il lui dit : « Monsieur , je vous ordonne , en ma » qualité de Maire de la ville , de me prêter » main-forte , & de faire avancer vos troupes » avec le drapeau rouge , pour mettre à exécution la Loi Martiale , & dissiper le parterre , » ou bien le tuer , selon la loi. »

Le pauvre Cordon - bleu , tout honteux , & sentant son aristocrate cent pas à la ronde , rougissoit , hésitoit , ne remuoit pas ; mais M. Crispin lui cria , d'une voix menaçante : « Monsieur , de la part de la Constitution & » de l'Assemblée nationale , je vous somme , » vous , vos officiers & vos soldats ; & si vous » tardez , je vous rends responsable de tous » les événemens , depuis les coups de sifflet » jusqu'aux coups de pied dans le cu , inclusivement... Au surplus , Messieurs , ajouta » le Maire - Crispin , en élevant la voix , je » vous avertis que j'en écrirai à M. le Comte » de Mirabeau , ex-Ministre , & bientôt Maire » de Paris , & mon confrere : il nous protege , » & l'on fait sa puissance... » A ces mots , tout le monde éclata de rire ; & quand on eut ri , on ne se fâcha plus.

Depuis ce moment , le corps municipal continue ses nouvelles fonctions , avec l'entière approbation & la plus haute estime du public :

partagés entre l'Hôtel-de-ville le matin , & la Comédie le soir ; tantôt ils reglent les impositions de la ville , tantôt la recette de leurs troupes. Vous verrez le même homme qui rédige des jugemens de police , allumer , le soir , les chandelles de la Comédie ; & nos yeux , encore enfans , étonnés d'abord de ce mélange du chaperon avec le manteau de *Crispin* , la calotte de *Géronte* , le costume de *Cassandre* , les habits brodés de *Valere* , sont maintenant enchantés de la belle harmonie de ces objets ; & nous bénissons l'Assemblée nationale qui a connu le fin des choses , qui a su tirer , à pleins seaux , la vérité du fond de son puits : Assemblée auguste , (c'est le vrai mot) l'admiration du monde , le mors de la Noblesse , le marteau du Clergé , la chaîne des Rois , la couronne des Comédiens , l'espérance des Juifs , & les délices du Bourreau.

Du Janvier 1790.

Nous venons d'apprendre à l'instant le magnifique Décret de l'Assemblée nationale sur les préséances.

Ce Décret nous a confirmé ce qu'on avoit

déjà dit : c'est que dans le grand œuvre , ou le grand *opéra* entrepris par l'auguste Assemblée, il ne restoit plus rien à faire que les danfes & les ballets , c'est - à - dire , pour parler sans figure , la loi des cérémonies. Nous avons encore admiré dans celle-ci une nouvelle immolation des préjugés aux grands principes. En effet , M. le Maire , MM. les Officiers municipaux , ne représentent-ils pas la Nation , la premiere Nation de l'Europe ?... Tout cela est incontestable.

Mais ce qui nous a paru délicieux dans cette séance , c'est le trait de comédie que M. le Comte de Mirabeau a lancé sur ce grand théâtre , par forme d'opinion. Quel homme que ce Comte de Mirabeau ! quelle gentillesse ! quelle variété ! Mon Dieu ! le grand dommage qu'il ait quitté le ministère , & qu'il ne veuille pas prendre la mairie ! que dis - je ? ah ! que n'est - il le Stadhouder d'une des républiques fédératives de France !

Sa modestie nous perd ; c'est un défaut très-dangereux , dans un grand homme , que de ne pas penser assez bien de soi-même. Il laisse ravir , par des intrigans , les fruits réservés à la vertu & au génie.

Autre suite d'événemens.

Les événemens se succèdent avec une telle rapidité , & nous les considérons avec une curiosité si naïve , qu'on pourroit comparer la France à une grande lanterne magique : tous les François sont à la lunette , & l'auguste Assemblée nationale montre la lanterne à magie. Il me semble quelquefois l'entendre dire : *Eh ! Messieurs , regardez bien : voilà le Roi , la Reine & la famille royale ; voyez comme ils sont accompagnés de toute leur cour ; voyez ces gardes qui les environnent ; voyez ce peuple que court après , en criant vive le Roi. Vous l'avez bien vu , Messieurs : eh bien ! vous ne le voyez plus... Voyez , à présent , les Messieurs de la Noblesse , les Ducs , les Comtes , les Marquis , les Seigneurs , avec leurs carrosses , leurs pages , leurs valets , leurs livrées.... Vous les avez bien vus :.... eh bien ! vous ne les verrez plus.... Voyez Messieurs les Evêques.... Ah ! c'est trop , c'est trop , Messieurs de l'Assemblée nationale ; de grace , arrêtez-vous un moment ; ce mouvement fait tourner la tête.*

Reposons-nous sur des objets qui soient fixes au moins pour deux années ; par exemple , sur l'élection du bourreau de la ville de R...

à la place de Maire. Il me semble , d'ailleurs , que l'ordre naturel des choses ne nous permet pas de passer sous silence cette importante élection ; & je m'y sens d'autant plus obligé , que j'en connois tout le détail. Il ne faut pas soustraire ces matériaux à l'histoire. Je commence.

Les citoyens actifs de la ville de R... s'assemblerent le de ce mois , pour élire leurs Officiers municipaux , selon la nouvelle loi municipale. Déjà les murmures , enfans des cabales , agitoient l'assemblée ; déjà l'on ne s'entendoit plus , lorsque , tout-à-coup , apparut , dans l'assemblée , l'exécuteur de la haute-justice , appelé , en langue vulgaire , le *bourreau*.

Cette apparition inattendue causa beaucoup de frayeur aux ames timorées qui ne sont pas encore endurcies aux grands principes de droit naturel , & manquant de ce courage , de ce *robur* , de cet *æs triplex* , de ce *je ne fais quoi* , si nécessaires dans les grandes révolutions. Quoi qu'il en soit , le citoyen bourreau ayant fièrement demandé & obtenu le silence des électeurs , il lut , à haute & intelligible voix le *sage* Décret de l'*auguste* Assemblée nationale , qui , dans l'*immortel* ouvrage de l'*heureuse* constitution , détermine les droits

*sacré*s qu'a tout *homme* citoyen de concourir
au gouvernement *libre* de sa patrie *fortunée* ;
& il dit :

« MESSIEURS ;

» J'ai l'honneur & le bonheur d'être né
» François , & je vous apporte mes preuves : ce
» n'est pas un extrait d'acte baptistère , mais une
» espèce d'acte mortuaire , non moins légal.
» C'est , Messieurs , un Arrêt du Parlement de
» R. . . . lequel me condamna , en 17 à
» être pendu. Vous verrez , dans cet Arrêt , la
» preuve authentique & juridique de ma naif-
» sance.

» Vous me demanderez comment il se fait
» que de *pendu* je sois devenu *pendeur* , après
» avoir été quelque peu *pendart*. Le voici ,
» Messieurs ; prêtez-moi une favorable atten-
» tion : Nous étions trois complices , pour un
» vol bien prouvé , & pour un assassinat diable-
» ment soupçonné. Bref , ces aristocrates du
» Parlement de R. . . . n'en trouvant point
» assez pour nous faire rouer , en trouverent
» de reste pour nous faire pendre. Heureuse-
» ment pour moi , Messieurs (car je sens ,
» d'aujourd'hui seulement , toute l'étendue de
» mon bonheur) heureusement le bourreau

» de la ville de R. . . mourut d'un coup de
 » sang , la veille de l'exécution de notre arrêt ;
 » & personne ne se présenta pour le remplacer.

» Alors , Messieurs , nous étions bien loin
 » de prévoir l'auguste Assemblée nationale.
 » Les grands principes d'humanité étoient en-
 » core inconnus ; la France se trouvoit à mille
 » lieues d'une déclaration des droits : aussi
 » personne ne vouloit-il être bourreau.

» Dans l'extrémité où jetoit cet obstacle ;
 » on offrit à chacun de mes deux complices ,
 » sa grace , avec l'office vacant. Chose éton-
 » nante ! les mauvais principes & les préjugés
 » l'emportèrent : ils refuserent , en déclarant
 » qu'ils aimoient mieux être pendus que bour-
 » reaux.

» Enfin on me fit la même offre. Le croi-
 » riez-vous , Messieurs ? je l'avoue en rougissant ,
 » j'hésitai long - temps moi - même ; une voix
 » terrible s'élevoit du fond de mon cœur , & ne
 » cessoit de me crier : *Malheureux , que vas - tu*
 » *faire ? peux-tu bien , de sang - froid , tuer ton*
 » *semblable , un homme qui ne t'a point fait de*
 » *mal ?* Cette voix du préjugé , je la prenois
 » pour celle de l'humanité , de la nature
 » même ; & mon illusion étoit telle , que si je
 » n'avois étouffé cette implacable voix dans
 » une bouteille d'eau-de-vie dont je m'enivrai ,

» je crois , en vérité , que j'aurois mieux aimé
 » être un pendu repentant , qu'un bourreau de
 » sang-froid.

» Oui , Messieurs , jamais je n'ai fait d'exé-
 » cution sans éprouver le même trouble , la
 » même horreur , sans entendre les mêmes
 » cris ; & quand j'avois tué un homme qui ne
 » m'attaquoit pas , & ne pouvoit se défendre ,
 » je me sentoís infame dans mon cœur &
 » monstrueux à mes yeux même.

» O Messieurs ! ô mes bons concitoyens !
 » que de graces j'ai à rendre à l'auguste Assem-
 » blée nationale ! elle me rend l'honneur , le
 » repos , la vie ; enfin elle m'a refait ma con-
 » science ; & si j'entendois encore murmurer
 » la voix pitoyable qui me poursuit , j'appli-
 » querois sur mon cœur , comme un infailible
 » topique , l'heureuse constitution , & la voix
 » de ma conscience se tairoit pour jamais.
 » Sous cette cuirasse , plus forte que l'acier ,
 » toutes les vérités circuleront paisiblement
 » dans mes veines , avec les droits de la na-
 » ture où ceux du bourreau sont si évidemment
 » compris. »

A ces mots , on entendit un murmure sourd
 d'étonnement , & sans doute d'admiration.

Le maître des hautes œuvres en profita en
 habile orateur , & dit :

« Je

« Je lis dans vos yeux , mes chers conci-
 » toyens , votre étonnement de m'entendre
 » parler si bien morale & politique. C'étoit
 » encore un phénomène réservé à la magni-
 » fique constitution , & aux maîtres ouvriers
 » dont elle est le chef-d'œuvre. Du moment
 » que je vis arriver la déclaration des droits ,
 » je prévis , sans peine , ma prochaine gran-
 » deur , & ma future éligibilité aux Affem-
 » blées nationales. Rempli dès-lors de cet
 » immense desir de gloire , qui dévore les
 » Mirabeaux & ses dignes émules ; voulant sa-
 » tisfaire la même passion par les mêmes ta-
 » lens , je n'ai plus cessé de m'exercer tous
 » les jours , en secret , au grand art de la
 » parole ; & si mon ambition n'est point
 » trompée , l'Univers me verra , la France
 » m'entendra parler , tour - à - tour , tantôt
 » au nom de la Nation , dans la tribune
 » triomphale ; tantôt pour un pendu , sur le
 » haut d'une échelle : tantôt je proposerai une
 » loi pour le salut de la France , & tantôt un
 » *Salve* pour l'ame d'un assassin. Je veux ,
 » Messieurs , oui , je veux devancer l'immor-
 » tel Mirabeau lui-même , & porter , avant lui ,
 » mon éloquence de la tribune à l'échafaud. »

Un honorable membre de l'Assemblée ,
 ayant trouvé le discours du citoyen bourreau

prodigieusement diffus , & tirant sur le bavard , s'écria : A l'ordre. Mais lui , sans se déconcerter , avec cette noble assurance d'un cœur pur , avec ce courage de la honte qui s'appelloit autrefois *impudence* , & qui distingue aujourd'hui nos Lameths , nos Barnaves , nos Robers - Pierre , & tous les plus illustres Députés , reprit en ces termes :

« Personne , Messieurs , n'est plus ami de » l'ordre que moi ; mais je n'ai pas cru m'en » écarter , en dissipant quelques nuages du » préjugé sur ma profession civique : & vous » me permettrez d'ajouter un seul mot sur » ce noble sujet. Ai - je besoin de vous rappeler que le peuple de Paris (le premier » peuple de l'univers sans contredit) ayant » décapité M. de Launay , ayant décapité » M. de Fleffelles , ayant pendu M. *Foulon* , » ayant pendu M. *Berthier* , ayant pendu un » boulanger , la profession de bourreau est » devenue sacrée , par le fait autant que par » le droit ?

» Le droit ; l'auguste Assemblée nationale l'a » consacré par ses principes & ses décrets.

» Le fait ; il est ennobli par les actions du » premier peuple du monde.

» O la plus auguste Assemblée de l'univers ! » ô premier peuple du monde , peuple de Paris ,

» célèbre sur-tout par ta gentillesse & ton
 » amour pour les beaux arts ! foyez tous bénis !
 » & que le ciel protege à jamais votre tendre
 » humanité !

» Les ennemis du bien public , du droit
 » naturel , & du beau physique & moral , vou-
 » dront-ils m'élever quelque contestation sur la
 » contribution que je paie , ou que je ne paie
 » pas ? inutiles efforts , prétextes d'*aristocrates* !
 » Ecoutez-moi , mes chers concitoyens , écoutez-
 » moi. Je déclare hautement devant vous , que
 » sur mes journées de travail , ces journées que
 » le ciel & la terre connoissent si bien , je
 » consens que vous m'en retranchiez , non
 » seulement dix & vingt , mais toutes. Mes
 » concitoyens , je dis toutes ; & j'en ai fait ma
 » déclaration à l'Assemblée nationale. Oui ,
 » j'ai offert , pour don patriotique , de pendre
 » à l'avenir *gratis* , & pour le seul plaisir
 » de faire du bien à mes semblables. Oui ,
 » je l'ai offert , & mention honorable en
 » sera faite dans le procès-verbal de l'auguste
 » Assemblée ; vous y lirez combien le vertueux
 » *Mirabeau* , l'irréprochable *Chapelier* , le sen-
 » sible *Barnave* , l'estimable *Roberts-Pierre* , le
 » sage *Lameth* , & les plus grands cœurs comme
 » les plus beaux génies de l'Assemblée , ont
 » été touchés , pour l'Etat & pour eux-mêmes ,
 » de cette sublime économie.

» Vous resteroit-il encore des objections ?
 » non , Messieurs , non ; je suis citoyen actif ,
 » la nature des choses l'annonce , la constitu-
 » tion le prononce , le peuple de Paris l'a
 » prouvé ; & votre obéissance mettra le sceau
 » à cette douce vérité. Puissé - je , Messieurs ,
 » vous en faire bientôt éprouver la salutaire
 » influence ! »

Ce discours , approchant assez du sublime , prononcé d'ailleurs d'une voix ferme , d'un ton véhément , accompagné d'un geste fou-droyant , semblable enfin (si quelque discours peut l'être) aux discours du Comte de Mirabeau , pour la forme & pour le fond , entraîna l'Assemblée comme un torrent entraîne une paille , comme le torrent de M. de Mirabeau entraîne les fétu d'opinions qu'il trouve en son chemin.

D'abord , les électeurs *bouchers* applaudirent avec transport ; les électeurs *cordiers* s'y joignirent , puis les *couteliers* , ensuite les *charpentiers* , faiseurs d'échelles & d'échafauds ; enfin l'enthousiasme devint si général , si contagieux , si nous osions nous servir de cette expression , que le respectable citoyen bourreau fut élu Maire de la ville de R. . . . à la pluralité de 2001 suffrages , contre 1998. Il n'eut qu'un seul compétiteur ; c'étoit un citoyen actif vidangeur , & maître des basses

œuvres ; celui-ci réunit les 1998 suffrages. Tout le monde convint qu'il parla avec beaucoup de finesse & même de profondeur ; il fit valoir la modestie de sa profession qui semble fuir non seulement les yeux des hommes, mais tous les sens qui pourroient saisir ses utiles actions. « Le bien que je fais , » disoit-il , je le cache dans l'ombre , & celui-ci semble affecter la lumière du midi. » D'ailleurs , quelle différence pour l'utilité ! » Le séjour de ce que j'écarte de vos villes , » ne seroit-il pas mille fois plus dangereux que » celui des filoux & même des assassins que » l'honorable préopinant fouette ou tue ? » Le maître des basses œuvres eut beau faire ; celui des hautes œuvres emporta la Mairie , & cela devoit être : le vidangeur ne fut que Conseiller.

F I N.

